Mise en ligne : 8 août 2018. www.entreprises-coloniales.fr

COMPAGNIE FRANÇAISE D'EXPLOITATION DU PORT DE NABEUL ET DES SEBKHAS DU CAP BON

Compagnie française d'exploitation du port de Nabeul et des Sebkhas du Cap Bon Constitution (La Cote de la Bourse et de la banque, 24 juillet 1905)

Suivant acte en date du 23 mai 1905, il a été formé une société anonyme sous la dénomination de Compagnie française d'exploitation du port de Nabeul et des Sebkhas du Cap Bon.

La société a pour but : l'aménagement et la mise en exploitation du port de Nabeul pour l'accès des bateaux de pêche, le déchargement et l'expédition du poisson, ainsi que toutes opérations accessoires pouvant résulter de la mise en exploitation normale d'un port de mer, notamment toutes opérations immobilières ; l'aménagement et la mise en exploitation des Sebkhas Chergui, Dekelbia ou Tazarka, et de Ben Daoud en vue de l'élevage du poisson et des huîtres, et, éventuellement, la création de salines ; toutes opérations concernant l'équipement de bateaux spéciaux à la grande pêche sur la côte Est de Tunisie, etc.

Le siège social est à Paris, 5, rue de Louvois.

La durée de la société a été fixée à 50 années.

Le fonds social est de 200.000 fr., et divisé en 2.000 actions de 100 fr chacune entièrement libérées. Ces actions ont été réparties entre les fondateurs, suivant les droits de chacun d'eux. Il a été créé, en outre, 2.000 parts de fondateur qui ont été attribuées à M. P. Mille.

Sur les bénéfices nets, il sera prélevé 5 % pour la réserve légale, et, la somme suffisante pour servir 5 % d'intérêt aux actions. L'excédent des bénéfices sera réparti à raison de : 60 % aux actions et 40 % aux parts de fondateur.

Ont été nommés administrateurs : MM. Paul Mille, armateur, demeurant à Nabeul (contrôle de Grombolia, Tunisie) ; Jules Thermes, industriel, demeurant à Hammam-Lif ; Antoine Lanteaume, commerçant, demeurant à Tunis ; Antony Grégoire, commissionnaire, demeurant à Tunis ; Gaston Demianoff, propriétaire, demeurant à Versailles ; Louis Baulard, directeur du Mouvement Industriel à Paris, et Charles Sudre, administrateur du Crédit de Paris et des Départements, à Paris. — Journal spécial des sociétés françaises par actions, 22 juin 1905.

Jan. 12021